

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 23 Mai 2024 à 15h.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à Mme BAIN Chantal

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

- Adoption du compte-rendu de la séance du 08/05/2024

Le compte rendu de la séance du 08 mai 2024 est complété par :

Pâturages : suite aux discussions concernant la parcelle K411, le Maire rappelle l'attribution faite en mai 2022, à savoir :

Mme LAUGIER Lucette : Parcelle K 35.

M ROUVIER Thibault : Parcelle K 89.

M ROUVIER Michel : Parcelles F 88- F 89- F 94 et F 95.

M. REBAUDO Romain (BREMONT Gilles) : Parcelles C 177-C 217-C 218- C 219

-C 220- C 221- C 222- C 310 et C 326.

M. CAMOIN Laurent : Parcelles K 225 – K 369 -K 373 et K 411 (précaire)

Répartition des Amendes de Polices 2024 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le Département du Var, pour aménager le carrefour entre le RD 955 et le chemin du Pré de la croix. Ce projet d'aménagement et de signalisation concerne le croisement de la départementale 955 avec le chemin du Pré de la Croix. Compte tenu de la circulation accrue depuis la mise en place d'une supérette à cet endroit, il était nécessaire de mettre en place une signalisation verticale et horizontale importante pour la sécurité des piétons et des automobilistes. Un sens unique a été mis en place mais la signalisation s'avère insuffisante aujourd'hui. Il est donc prévu de mettre en place:

- Des panneaux de sens uniques plus gros (sens croisement-Riou)
- Des panneaux sens interdit plus nombreux (sens Riou-croisement)
- Des flèches sens unique peintes au sol plus importantes et plus nombreuses
- Un passage piéton au niveau de la supérette
- Des bandes jaunes sur les deux côtés du chemin du Pré de la Croix

C'est donc pour ce projet que nous demandons une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 2024.

Il présente, à cet effet, un devis de la société TAXIL Alain d'un montant de 3 010,00 € H.T.

I- Finances-Travaux :

1- Demandes d'aide financière pour les divers travaux 2024

a- Demande d'Aide au Conseil Départemental du Var

• Travaux sur les chemins communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains chemins ont besoin de travaux afin de les maintenir en état (chemin d'Arouas, chemin de Villegrasse, chemin de Verjon, chemin d'Aron).

Il dépose sur le bureau de l'assemblée un devis de l'entreprise TAXIL d'un montant de 27 590,00 € H.T. et propose de solliciter l'aide financière du Département du Var, à hauteur de 80%, soit **22 072 € H.T.**

le Conseil Municipal, DECIDE de SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 80%, soit 22 072 € H.T.

Délibération

• **Réfection d'une partie de la Façade de l'Eglise Sainte Philomène**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faudrait reprendre la partie la plus abîmée de la façade de l'église Sainte Philomène.

Pour cela, il présente un devis établi par l'entreprise TPLM d'un montant de 22 200 € H.T. et propose de solliciter l'aide financière du Département du Var

le Conseil Municipal, DECIDE de SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 80%, soit 17 760 € H.T.

Délibération

• **Equipeement fitness- Volet buvette au titre du Fonds d'Investissement Cantonal -2024**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Conseillers Départementaux au sujet du FIC (Fonds d'Investissement Cantonal) et propose d'agrémenter l'aire de jeux du Pré de la Croix, par l'installation de 3 appareils de fitness et de changer le volet de la buvette qui devient très difficile à manipuler. Pour cela, il présente les devis ci-dessous :

		€ H.T.	€ T.T.C
Appareils de fitness	Entreprise ALTRAD :	2 587,00	3 104,40
Volet buvette	Entreprise MARAVAL	3 145,55	3 460,11
Total		5 732,55	6 564,51

le Conseil Municipal, DECIDE de SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental du Var au titre du Fonds d'Investissement Cantonal -2024 à hauteur de 80%, soit 4 586,04 € H.T.

Délibération

b- Demande d'Aide au Conseil Régional Paca

• **Revêtement du terrain Multisports - au titre du programme « Nos Communes d'abord » - Année 2024 (communes de -1500 habitants)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de reprendre le sol du terrain multisports Il dépose sur le bureau de l'assemblée un devis de l'entreprise TAXIL d'un montant de 23 460 € H.T.

Il propose de solliciter l'aide financière du Conseil Régional PACA au titre du programme « Nos Communes d'abord » - Année 2024 (communes de -1500 habitants), à hauteur de 64%, soit **15 000 € H.T.**

le Conseil Municipal, DECIDE de SOLLICITER l'aide du Conseil Régional PACA au titre du programme « Nos Communes d'abord » - Année 2024 (communes de -1500 habitants), à hauteur de 64%, soit 15 000 € H.T. et d'AUTORISER le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière.

Délibération

• **Réhabilitation de la Bergerie de l'Aire - Agrandissement du Musée d'Antan**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la demande d'aide concernant la réhabilitation de la bergerie de l'aire, déposée en mars 2024 sera instruite dans le cadre du dispositif Chaîne Patrimoniale dont le taux d'intervention est plafonné à 40% .

Pas de délibération

c- Subvention-Cotisation au CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée)

Le CERPAM est le service pastoral de la région PACA, c'est une structure indépendante sous statuts associatif de loi 1901.

Créé en 1982, le CERPAM accompagne les éleveurs, les groupements pastoraux, les communes, les EPCI, les départements et la région, dans l'ensemble des projets qui traitent de près ou de loin au pastoralisme, afin que ce système d'élevage propre aux zones méditerranéennes et montagnardes perdure.

Il accompagne les communes pastorales au travers des différents projets comme la réalisation de diagnostics prenant en compte les enjeux environnementaux et les usages multiples de l'espace pâturé et accompagnement des projets d'aménagements et d'équipement pastoraux.

Le Conseil Municipal DECIDE de soutenir le CERPAM en acceptant la cotisation annuelle de 100,00 €

Délibération

I- Intercommunalité :

- PNR Verdon : Nouvelle charte du Parc 2024-2039

Les Conseillers souhaitent avoir des précisions sur certaines actions menées sur la commune. Cette question est reportée à une prochaine séance.

IV- Affaires en cours et Questions diverses :

- Pont du Déroc : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme GAULTIER concernant le Pont du Déroc. Il rappelle que ce pont est surveillé par le CEREMA et qu'il est en attente d'un devis pour sa restauration. Mais précise que même après les travaux il restera interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes par essieu.

- Programme villages fleuris
- Détail de la Réunion citoyenne

- Revêtement des chemins : le chemin du Clot d'Enterron initialement prévu au programme 2024/2025 doit être reporté, suite à la demande d'ENEDIS qui doit procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique.

- **Place du campon** : Il devient urgent de matérialiser les places de stationnement

La séance est levée à 17h30

Le Maire
A. BARALE

